

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

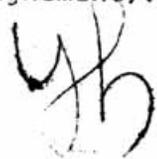
DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

05/713 DU 15/5/85

DECRET N° _____/MTERFPPS.DGFP.DGPCE/

Portant intégration et nomination de
Monsieur M'BOUNGOU Albert, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Sociaux (Enseignement).

-----OOO-----

LE PREMIER MINISTRE, 

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

D.G.B. 

(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abro-
geant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du
décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de
l'Enseignement ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;

D.C.F. 

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.
02.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.1984 au décret n°
84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u l'Attestation de Fin d'Etudes n° 6517/MESS-DGEOC+
DOB du 5 Décembre 1984, du Directeur de l'Orientation et des Bour-
ses, concernant Monsieur M'BOUNGOU Albert ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'ap-
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des agents de l'Etat ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : - En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.09.1967 susvisé, Monsieur MBOUNGOU Albert, né le 10 Avril 1959 à Pini 1, titulaire de la Licence es Lettres, Section : Psychologie, obtenue à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1984 -1985, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville; le 15 MAI 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

ange Edouard POUNGUI.

JORPC	1
DGFP/DGICE	3
DGPCE/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.E.S.S.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2